



Paris, 24/01/2005 – Communiqué de presse

Loi d'Orientation et de Programmation de la Recherche

Jeunes Chercheurs : une programmation aveugle, sans orientation !

Accordons à la version du rapport annexe à la Loi d'Orientation et de Programmation de la Recherche (LOPR) diffusée le 13 janvier dernier, son statut de « version de travail ». Car il reste encore beaucoup à faire pour rendre ce document conforme aux attentes des États Généraux !

Concernant les jeunes chercheurs, les dispositions prévues dans ce texte se résument à peu de chose : une programmation aveugle de moyens supplémentaires sans fixer de cap, la mise en place de nouveaux dispositifs sans politique d'amélioration des pratiques existantes. En bref, aucune réflexion d'ensemble pour utiliser efficacement les moyens financiers envisagés.

Les États Généraux avaient pourtant fourni cette réflexion, ne se bornant pas à demander plus de moyens. La Confédération des Jeunes Chercheurs (CJC) publie aujourd'hui une *note de lecture* pour rappeler le corps de cette réflexion et détailler des pistes concrètes, afin que le tir soit corrigé pour la prochaine version du document de travail de la LOPR.

Note de lecture : <http://cjc.jeunes-chercheurs.org/positions/NoteLOP2005.pdf>

En bref...

Quelques avancées...	... mais surtout des manques
L'indexation de l'allocation de recherche (AR)...	... Une véritable revalorisation du montant de l'AR
L'ouverture du système des contrats CIFRE à des administrations et associations, grâce à la création des contrats CRAPS...	... La définition d'objectifs précis visant l'amélioration continue de la qualité des formations et recherches doctorales ... Un cadre juridique commun pour les doctorants (CDD) ... La résorption de toutes les libéralités (en priorité celles financées par l'État)
Des nouveaux moyens...	... L'utilisation des nouveaux moyens comme levier pour inciter aux bonnes pratiques en terme de recrutement, de financement et d'encadrement des doctorants
La volonté d'aller vers l'inscription du doctorat dans les conventions collectives...	... La reconnaissance du doctorat dans les niveaux de recrutement de la fonction publique
Une incitation à l'embauche de docteurs via le Crédit Impôt Recherche	La création d'un collège électoral pour que les jeunes chercheurs puissent participer à la vie démocratique des établissements
Un plan pluriannuel de l'emploi...	Une politique incitant au recrutement précoce sur poste stable après le doctorat L'amélioration de l'accueil des jeunes chercheurs étrangers